

REUNION PUBLIQUE DU 17 FEVRIER 2009
SALLE DES FETES
AMENAGEMENT DE LA PLACE DU GRAND MARCHÉ

Introduction de Monsieur BREART :

Le projet qui va être présenté sera réalisé dès cette année. Il n'y aura ni stationnement payant, ni parking souterrain. Ce projet permettra de redynamiser la place.

Présentation du projet par Monsieur HEMERLE :

Ce projet, qui représente une surface d'environ 1 hectare, permettra de redonner la place au plein vent afin de libérer d'autres places de stationnement les jours de marché. Ses principes sont : continuité de l'esthétique du centre ville, libération d'espaces devant les commerces (terrasses, lieux de vie, convivialité), zone 30 donc priorité accordée aux piétons. Les passages piétons seront aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). Il n'y aura pas de pavés polis, ceux-ci étant trop glissants. En amont de ces travaux, un bassin réservoir d'orage sera réalisé afin de limiter les problèmes d'inondations sur ce secteur.

Débat :

M. le Maire : Concernant ce projet, la Ville est à l'écoute. Il est rappelé la mise en œuvre d'un plan de circulation afin de décongestionner la circulation). Le but des travaux envisagés est de créer un endroit plus agréable pour tous : commerçants, clients, salariés des commerces environnants, piétons, automobilistes. Le nombre de places est identique à l'avant travaux. La halle sera mise en valeur. Le but est de recréer un cadre de vie sur ce secteur.

- La place sera-t-elle en zone bleue ?

Réponse : M. le Maire confirme.

- S'il s'agit d'une zone bleue, qu'en est-il des voitures ventouses ?

Réponse : M. le Maire répond que la Ville essaiera de remédier à ce problème. Mais un souci se pose : la Ville n'a pas de fourrière à ce jour. Une convention est en cours avec la Police Nationale à ce sujet.

- Quand la Police Municipale verbalisera-t-elle la Place des Jacobins, notamment le stationnement en dehors des emplacements ?

Réponse : M. le Maire répond que ce problème va être revu avec la Police Municipale.

- Le marché de plein vent empiètera-t-il sur les devantures des commerces ? (M. CORDIER – Boucherie Chevaline)

Réponse : M. Le Maire présente le plan. Le plein vent sera positionné sur ce secteur mais pas aussi près qu'auparavant. Le positionnement est à revoir avec les commerçants et la société Géraud.

- La Rue du Pont de Boulogne est peu fréquentée. Peut-on faire une circulation en double sens ? (M. CORDIER)

Réponse : M. le Maire indique que si la circulation de la route est faite en double sens, il ne sera plus possible de faire une déviation les jours de marché. La situation sera alors pire qu'actuellement. Cette suggestion est à voir dans le plan de circulation.

- Peut on imaginer un giratoire autour de la halle ? (M. CORDIER)

Réponse : M. le Maire indique que cela n'est pas possible les jours de marché. Cela paraît compliqué mais est à faire étudier dans le cadre du plan de circulation. Attention cependant à la perte de stationnements induite.

- Une étude sur le temps d'achat des consommateurs a été faite en 2004. Beaucoup viennent avec leur voiture et restent environ 30 minutes, d'où l'importance du stationnement malheureusement la zone bleue n'est pas respectée par tous. Le marché constitue une attractivité naturelle (M. Pierre BRISSY)

Réponse : M. le Maire rappelle que si le marché quitte la place des Jacobins, des places de stationnement seront disponibles.

- Afin de respecter le linéaire initial attribué au marché, il est nécessaire de maintenir les emplacements sur une partie de la place des Jacobins. (M. HANDSCHUTTER, représentant des commerçants non sédentaires).

Réponse : M. le Maire indique qu'un travail commun sera réalisé pour retrouver un maximum de surfaces, afin de retrouver des places de stationnement, tout en garantissant la sécurité et les accès aux bâtiments et aux garages, tout en permettant aux commerçants de travailler : un équilibre est nécessaire.

- Cet aménagement va favoriser le stationnement en épis mais pourquoi un double sens qui crée une perte de places ? N'y a t il pas trop de places réservées aux piétons ?

Réponse : M. DEMOULIN précise que le double sens permet à tous de s'insérer sur le parking, la voie est étroite.

Réponse : Monsieur le Maire rappelle l'optique du cadre de vie, des espaces respectés pour tous.

- Le projet présente des arbres et des barrières, ce qui pose problème lors de l'installation des commerçants du plein vent.

Réponse : Monsieur le Maire : Ce point sera revu. Du mobilier amovible peut être envisagé.

- Pourquoi la Rue du Pont à Plicourt est-elle à sens unique ? (M. Patrick DUBOIS)

Réponse : M. le Maire indique que la circulation dans cette rue à sens unique est obligatoire car la largeur de voirie est insuffisante. Il rappelle la circulation les jours de marché.

- M. Patrick DUBOIS indique qu'il ne peut rentrer avec des camions dans son atelier à cause des barricades. Le projet proposé aura les mêmes difficultés ; il en sera de même pour les livraisons du Monoprix .

Réponse : M. le Maire suggère de revoir ces points avec M. HEMERLE. Il rappelle que le règlement quant aux livraisons et la circulation des poids lourds doit être respecté.

- Qu'en est-il des véhicules des commerçants de la halle les jours de marché ? Il est proposé de bloquer la petite rue à côté de la caserne.

Réponse : M. le Maire indique que des stationnements seront matérialisés autour de la halle, sans empiéter sur le stationnement des clients. La petite rue est un accès pour les pompiers. Un travail est à faire en commun avec les commerçants non sédentaires. Il ne faut pas oublier qu'il faut rendre attrayante la halle.

- M. Cordier : qu'en est-il des espaces de livraisons, notamment pour les camions de grand gabarit ou les denrées sensibles ?

Réponse : M. DEMOULIN répond que la zone est prévue aux abords du fleuriste. M. le Maire précise qu'un autre emplacement peut être intégré face à la halle.

- M. Brissy : Qu'en est-il des cyclistes ?

Réponse : M. le Maire rappelle que s'agissant d'une zone 30, elle est accessible aux cyclistes.

- Déballage des forains ? Qui va réparer les dégâts faits sur le revêtement de sol et un arceau de stationnement ? Qui est responsable ?

Réponse : M. le Maire propose à l'intervenant de venir le rencontrer.

- La même personne propose l'apposition d'un macaron « résidents » les jours de marché ?

Réponse : M. le Maire précise que ceci peut s'envisager en effet les jours de marché.

- Pourquoi ne pas déplacer les commerçants du marché place Max Lejeune ?

Réponse : M. Le Maire rétorque que cela peut être une solution.

- Quand aura lieu la réunion de déplacements des commerçants non sédentaires ?

Réponse : M. le Maire rappelle que la commission des marchés va étudier ceci dans un premier temps. Le déplacement est le travail du délégataire (Géraud).

- M. HAIFI (commerçant sur le marché) signale une perte de clientèle avec le déplacement. Il souhaite reprendre sa place initial.

Réponse : M. le Maire confirme le changement d'habitude des clients. Un meilleur placement permettra d'avoir un regain de la clientèle.

- M. Cordier : quand débiteront les travaux ?

Réponse : M. le Maire informe que les travaux commenceront au deuxième semestre 2009 mais qu'avant le projet doit être finalisé et les appels d'offres lancés. La durée des travaux est estimée de 8 à 12 mois.

- Les travaux seront-ils réalisés par zone ? Y aura-t-il des réunions de chantier ouvertes ? (M. CORDIER)

Réponse : M. le Maire précise que ceci est à voir. Des réunions ouvertes seront organisées pour faire avancer le dossier. Il rappelle la reprise des réseaux et la création d'un bassin orage.

- Le planning commence-t-il par les places de stationnement ? (M. CORDIER)

Réponse : M. le Maire indique que la première contrainte est le bassin de stockage ainsi que des réseaux séparatifs. M. le Maire informe que chacun sera tenu informé de l'évolution du projet (avancée, appels d'offres, etc.).

- Beaucoup d'ambulances stationnent ponctuellement chez Persyn en pleine rue. Ce problème est accentué les jours de marché. (riverain habitant rue du Pont de Boulogne)

Réponse : M. le Maire précise qu'un emplacement réservé aux véhicules de secours peut être envisagé.

- Qu'en est-il de la partie allant de l'Hotel de Ville jusqu'au giratoire Rue du Maréchal Foch ?

Réponse : M. le Maire rappelle que des priorités sont faites dans le budget. Dans la deuxième partie du mandat cela peut être envisagée. Mais à terme cela sera à faire.

- Quel est le sens de sortie de la place des Jacobins ? (M. CORDIER)

Réponse : M. le Maire indique qu'il sera identique à aujourd'hui. M. HEMERLE propose de surélever un peu une partie afin de faire ralentir les voitures. M. DEMOULIN suggère de mettre des jardinières pour que les piétons dévient. Il précise que le changement de sens entraîne des difficultés de circulation rue du Pont d'amour. M. le Maire rappelle que l'on n'est pas sur un seul espace et qu'il faut penser sur la ville entière.

- Un administré souhaite une meilleure matérialisation des passages piétons (nuit et pluie).

Réponse : M. le Maire précise qu'un système visuel de couleur et de relief sera mis en oeuvre afin de bien les identifier y compris pour mal voyants. Il rappelle qu'en zone 30, le piéton est prioritaire partout, même en dehors des espaces protégés.

- M. Duclerc rappelle que la signalisation est également importante.

Réponse : Monsieur le Maire est conscient du problème de signalétique général, y compris pour les sites mais il faut attendre le rendu du plan de circulation.

M. le Maire invite les personnes présentes à se rapprocher des élus concernés ou à faire part par écrit des remarques afin que le dossier soit finalisé au plus vite.